



## **SOMMAIRE DU RAPPORT ANNUEL 2014 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL**

**Avertissement :** Le présent document constitue un condensé du rapport annuel du vérificateur général. Vous êtes invité à consulter la version intégrale de ce rapport sur le site Internet de la Ville de Gatineau.

## TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL.....	2
2. AUDIT FINANCIER.....	7
3. GESTION DES FEUX DE CIRCULATION .....	8
4. GESTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	9
5. GESTION DES PETITES CAISSES .....	12
6. GESTION DES ŒUVRES D'ART.....	14

# 1 MOT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

En vertu de la *Loi sur les cités et villes*, le vérificateur général a l'obligation de déposer son rapport annuel avant le 31 août de chaque année pour faire état au conseil municipal des travaux mis de l'avant au cours de l'année civile précédente. Il me fait donc plaisir aujourd'hui de vous livrer le contenu de mon sixième rapport annuel en tant que vérificateur général de la Ville de Gatineau.

Le présent rapport annuel, que je dépose aujourd'hui au conseil municipal, dénombre vingt-huit recommandations. Je joins à ces recommandations les commentaires de la direction des services concernés par les travaux d'audit. Ces mandats d'audit portant sur les processus de gestion municipale apportent une valeur ajoutée à l'organisation et ne pourraient être réalisés sans la collaboration des gestionnaires.

Encore cette année, le vérificateur général revient avec des sujets d'audit qui adressent des risques organisationnels et qui représentent un intérêt certain pour les citoyens qui je crois, vouent une confiance, de plus en plus grande à la fonction de Vérificateur Général. Ces risques organisationnels qui potentiellement, avec l'occurrence d'incidents importants, peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'atteinte d'objectifs à des stratégies municipales ou à la réputation de la Ville de Gatineau.

## GESTION DES PETITES CAISSES

De par son titre, le sujet peut sembler anodin pour certains mais la gestion des petites caisses est importante en raison des risques associés à la simplicité d'utilisation et la facilité d'accès à cet argent comptant. L'Administration doit donc lui accorder toute l'attention qu'il mérite si l'on veut transmettre comme message que la gestion financière, peu importe sa forme, requiert de la rigueur dans les processus et des contrôles adéquats.

L'absence ou la non-application des contrôles représentent alors un risque à la réputation de l'organisation. C'est dans cet état d'esprit que le Vérificateur général a choisi d'examiner les contrôles entourant la gestion des petites caisses et des fonds de caisse en place sur le territoire de la Ville.

L'objectif de cet audit est de fournir une assurance raisonnable à la Ville quant à la mise en place et l'exercice de contrôles appropriés pour gérer le programme des petites caisses et des fonds de caisse.

Alors que la conception des contrôles est dans l'ensemble jugée adéquate, c'est dans l'application de ces contrôles que les vérificateurs ont noté la majorité de leurs préoccupations. A notre avis, le Service des finances a fait preuve de laxisme en n'exerçant pas la surveillance nécessaire à une saine gestion du processus de maintien et de supervision des petites caisses en place.

C'est dans le cadre de ce travail d'audit, non anodin, que nous avons identifié des irrégularités par une personne responsable de petite caisse. Face à un tel constat, nous avons référé ce cas particulier à la haute direction de la Ville en vue d'y pratiquer une enquête administrative qui finalement a mené au congédiement de l'employée fautive suite à l'enquête criminelle menée par le Service de police de la Ville de Gatineau. La cause a fait l'objet d'un communiqué du SPVG et est présentement judiciarisé.

Des recommandations visant un meilleur encadrement sur la gestion des petites caisses tant du point de vue des responsables de petites caisses, des contrôleurs des différents services et du Service des finances ont été faites. Plus précisément, il a été recommandé de mieux former les responsables de petites caisses, de sensibiliser davantage les personnes autorisées à approuver les transactions de petites caisses et d'exercer plus de rigueur sur les activités de surveillance de petites caisses et de fonds de caisse.

Il a été recommandé que la directive actuelle soit revue afin de rendre la gestion des fonds de caisse distincte de la gestion des petites caisses et pour renforcer certains contrôles de sécurité de l'argent et de son transport. De plus, il a été recommandé que l'administration considère l'utilisation des cartes de crédit comme mode de paiement afin de diminuer les risques liés à la manipulation d'argent comptant.

## **GESTION DE LA COLLECTION D'ŒUVRES D'ART**

La Ville de Gatineau détient une collection d'œuvres d'art évaluée à près de cinq millions de dollars; cette collection représente donc un actif patrimonial, culturel et financier important pour la Ville.

Depuis la fusion de 2002, le Service des arts, de la culture et des lettres a établi un inventaire regroupant les œuvres d'art des différentes villes fusionnées; il s'est doté d'un outil informatique pour aider à la gestion de la collection.

Dans le cadre de cet audit, nous avons étudié et évalué les contrôles pour gérer l'inventaire de la collection permanente des œuvres d'art et sa conservation.

Alors que nous avons constaté que la structure de contrôle de la collection est en place, nous avons observé certaines lacunes et l'une d'entre elles, touche les conditions d'entreposage et d'exposition des œuvres d'art qui représentent des risques certains. La réserve d'entreposage des œuvres d'art est inadéquate et met à risque l'intégralité et la préservation des œuvres. Une grande partie de la collection est dans un endroit trop petit, mal climatisé et où plusieurs dégâts d'eau sont survenus au cours des dernières années; à notre avis, ces risques devront être considérés dans les plus brefs délais.

Cette richesse qu'est la collection permanente doit aussi reposer sur une stratégie de diffusion de ces œuvres d'art. Cette stratégie doit être basée sur des objectifs en matière culturelle que la Ville se doit de déterminer clairement.

Nous avons également constaté que la collection d'œuvres d'art inclut un nombre important de pièces, introuvables depuis la fusion des villes. Ces œuvres n'existent que sur papier. À notre avis, en fonction des informations recueillies, la collection d'œuvres d'art est surévaluée en nombre et en valeur.

## **GESTION DES FEUX DE CIRCULATION**

La mise en service du Rapibus a nécessité des changements face à certaines habitudes de conduite sur le réseau routier de la ville, en raison de la mise en place de nouvelles intersections et d'une nouvelle signalisation y compris, plus spécifiquement, des feux avec visières.

Le Vérificateur général s'est interrogé sur les risques associés à la gestion de ces intersections et des feux de circulation.

Par cet audit, nous poursuivions l'objectif de déterminer si les pratiques en matière de gestion des feux de circulation de la Ville de Gatineau sont adéquates pour gérer les risques reliés à la sécurité routière sur son réseau et aux divers déplacements des usagers sur son territoire.

Nos travaux ont permis d'identifier que la Ville se conforme au cadre réglementaire provincial, mais elle aurait tout avantage à améliorer ses pratiques de gestion des feux de circulation au-delà du cadre réglementaire du MTQ actuellement en place. Elle devrait formaliser sa fonction de gestion des feux afin de privilégier une approche proactive notamment en développant une politique et en procédant à une étude des besoins en matière d'outils de surveillance et de gestion, nécessaire pour améliorer son bilan de sécurité et l'efficacité de son réseau. La Ville pourrait aussi prendre exemple de certaines pratiques qui ont été mises en œuvre pour le Rapibus et l'appliquer à sa gestion interne des feux de circulation sur le réseau dans son ensemble.

La réduction du nombre d'accidents sur le réseau routier municipal passe par une meilleure connaissance des problèmes, grâce à la réalisation de diagnostics, au partage d'informations entre les services municipaux, à l'amélioration du processus de traitement des plaintes en lien avec les intersections puis par l'élaboration de plans d'action.

## **GESTION DES GAZ À EFFETS DE SERRES (GES)**

De 2009 à 2013, le volet réduction des émissions de gaz à effet de serres (GES) a connu un vif intérêt dans les villes au Québec. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques – MDDELCC) finançait en très grande partie les coûts associés à la réalisation d'un inventaire de GES pour une ville et à l'élaboration d'un plan de réduction de ses émissions. Conjuguer à ces éléments, la planète s'interroge et prend action sur le sujet lors d'activité comme le Sommet des

Amériques tenu à Toronto en juillet dernier, la Conférence de Lima en 2014 et bientôt le Sommet International de Paris en décembre 2015. Le vérificateur général s'est donc intéressé à la performance de la Ville de Gatineau en cette matière. Rappelons ici l'objectif du Conseil municipal de faire de Gatineau « *un chef de file des villes vertes en contribuant aux efforts mondiaux de lutte aux changements climatiques* ».

L'objectif général de notre mandat d'audit était de déterminer si la Ville de Gatineau s'est dotée d'une démarche structurée, rigoureuse et efficiente pour la gestion des GES et l'adaptation aux changements climatiques.

La Ville a débuté sa démarche de gestion des GES en 2010 et son Service de l'environnement en est responsable. Elle a réalisé jusqu'à présent trois inventaires, pour les années 2009, 2012 et 2013. En premier lieu, nous avons constaté des variations méthodologiques dans l'établissement de chacun de ces inventaires; ceci démontre donc que la Ville n'a pas de processus interne pour la validation des calculs des émissions de GES.

Son plan de réduction des GES a été adopté par le Conseil municipal en 2012 et prévoyait qu'en 2015, les émissions seraient inférieures de 15 % à la valeur de 2009. Or, le bilan réel des émissions de 2013 montre que les émissions étaient supérieures de 19,3 % à celles de 2009. Les émissions de GES s'éloignent donc de la cible de 2015. Plus de 50 % des réductions des émissions qui étaient planifiées d'ici la fin 2015 n'auront pas lieu puisque les actions liées à ces réductions ont soit été reportées à une date ultérieure, soit n'ont pas donné les résultats attendus.

Si la Ville n'est pas en mesure d'atteindre ses objectifs de réduction de GES pour 2015, elle risque de ne pas être en mesure d'atteindre non plus celles pour 2020 étant donné qu'à moins d'un an de la seconde phase du plan de réduction pour la portion 2016-2020 les actions à prendre n'ont pas encore été identifiées. Si la Ville souhaite maintenir sa cible de réduction pour 2020 adoptée en 2012 par le Conseil municipal, elle devra donc prendre les bouchées doubles.

De plus, la reddition de comptes du Service de l'environnement, quant à l'état d'avancement du plan de réduction des GES et des dépenses encourues pour sa mise en œuvre ne se rend pas à la Direction générale et au Conseil municipal. Sur ce dernier point, nous avons constaté que la Ville ne connaît pas le coût global de la mise en œuvre du plan de réduction des GES pour atteindre les objectifs de 2015 et encore moins ceux de 2020.

La démarche municipale en matière de gestion des GES, n'est pas englobante à l'échelle de la Ville ni connue des employés et la structure organisationnelle de la Ville n'est pas adéquate pour la mise en œuvre de cette démarche et pour l'atteinte des cibles de réductions de GES. Nous pouvons conclure que la Ville n'a pas un processus lui permettant de suivre le progrès de la réduction des GES et que sa rétroaction est absente ou trop lente pour corriger une action ne donnant pas les résultats attendus. La gouvernance de la démarche de gestion des GES est absente.

Les résultats peu reluisants en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réductions de GES positionnent donc la Ville très loin de l'objectif du Conseil municipal mentionné en introduction.

En vertu de ces constats, j'ai émis une série de recommandations dont les principales touchent la gouvernance, la reddition de comptes et la mise en œuvre d'un programme

complet de communication interne et externe de la démarche de gestion des GES.

## Autres sujets

### Le 79 Fraser

Le cas bien connu du 79 Fraser a fait couler beaucoup d'encre au cours de l'année 2014. Certes la situation pouvait devenir préoccupante aux yeux du Vérificateur Général. Je me suis interrogé face à une intervention éventuelle de ma part et j'ai pris connaissance du rapport d'enquête administrative et du communiqué de presse de la Ville suite à cette enquête. A mon sens, la gouvernance de la Ville a pris en charge la situation de façon stratégique et rationnelle. Identification de la problématique, Mandat accordé, Constats, Causes, Conséquences, Responsabilités, Sanctions et Plan d'action.

À mon avis, quoique judiciarisé, le sujet a été couvert et convenablement analysé et le suivi avec des actions au rapport d'enquête a été fait avec promptitude et diligence et une intervention de ma part ne constituerait pas une valeur ajoutée à cette démarche que je qualifierais d'efficiente.

## RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES

L'Administration municipale a la responsabilité de mettre en place les mesures nécessaires pour améliorer constamment les pratiques de gestion municipale. Le vérificateur général a pour sa part, un pouvoir de recommandations sur ces pratiques de gestion et le suivi de ces recommandations constitue donc une étape importante dans son processus d'audit. De manière générale, l'état évolutif de chacune des recommandations est déterminé sur la foi des informations fournies par la direction de la Ville de Gatineau ou des organismes concernés.

Avec la publication des rapports annuels du vérificateur général pour les années 2009 à 2013 inclusivement, 164 recommandations ont été émises aux dirigeants. De ce nombre, en date du présent rapport, 154 recommandations (94 %) ont été appliquées ou sont en voie de l'être.

## COLLABORATION

Comme au cours des années antérieures, j'ai reçu l'entièvre collaboration de la haute direction de la Ville, de ses gestionnaires et des employés municipaux à l'occasion des audits réalisés. Je les en remercie à nouveau.



**Alain Girard, CPA, CA**  
Vérificateur général de la Ville de Gatineau

## 2 AUDIT FINANCIER

En vertu du mandat du vérificateur général tel que régi par la Loi sur les cités et villes, nous avons audité, en collaboration avec diverses firmes de vérificateurs externes, les états financiers de 2014 pour les organismes suivants :

- Ville de Gatineau
- Société de transport de l'Outaouais
- Aéroport exécutif Gatineau-Ottawa
- Corporation du centre culturel de Gatineau (Maison de la culture)
- Développement économique - CLD Gatineau
- Jeux de la francophonie canadienne-Gatineau 2014
- Place des festivals

L'audit financier vise à exprimer une opinion professionnelle sur ces états financiers en nous fondant sur notre audit.

Il incombe à la direction, sous la surveillance des responsables de la gouvernance, d'établir un environnement de contrôle et de maintenir des politiques et procédures qui contribuent à assurer la conduite ordonnée et efficace des affaires de la Ville.

L'audit des états financiers des organismes mentionnés ci-dessus a conduit pour 2014 à l'émission par les vérificateurs de rapports d'audit favorables sur leurs états financiers établis de façon générale selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cependant, considérant une réserve au rapport par le vérificateur général, pour les états financiers de la Ville de Gatineau et de la Société de Transport de l'Outaouais vous êtes invité à consulter la version complète pour en lire la teneur.

# 3 GESTION DES FEUX DE CIRCULATION

L'ouverture du corridor Rapibus en octobre 2013 a engendré la création de nouvelles intersections sur le réseau routier de la ville de Gatineau et par conséquent, la mise en place d'une nouvelle signalisation. Cette signalisation inclut notamment, le marquage au sol, les panneaux de signalisation et les feux de circulation avec prismes et/ou visières.

Plusieurs incidents ont été reportés dans les médias concernant des problèmes pouvant mettre en cause la sécurité des usagers de la route aux abords des intersections du corridor Rapibus. Ces derniers sont, pour la plupart, en lien avec la signalisation mise en place.

Le Vérificateur général s'est interrogé sur les risques associés à la gestion des feux de circulation.

L'objectif du mandat est d'examiner si le cadre de gestion et les pratiques de la Ville sont adéquats afin d'assurer une gestion des feux de circulation sécuritaire et efficace.

Lors de notre audit, nous avons pu constater que la Ville aurait tout avantage à améliorer ses pratiques de gestion des feux de circulation au-delà du cadre réglementaire du MTQ actuellement en place et formaliser la fonction de gestion des feux par une approche proactive en matière de surveillance et de gestion. La Ville pourrait aussi prendre exemple de certaines pratiques qui ont été mises en œuvre pour le Rapibus et l'appliquer à sa gestion des feux de circulation (Ex. comité de sécurité, surveillance du réseau en temps réel, campagne de sensibilisation).

Ainsi, considérant les faits soulevés nous recommandons entre autre de :

- Mettre en place une politique établissant un cadre de gestion des feux de circulation axée sur des objectifs précis de sécurité des usagers et d'efficacité.
- Procéder à une évaluation des besoins en matière d'outils de gestion et de surveillance en temps réel et établir un plan de mise en œuvre approprié.
- Mettre en place un mécanisme de collecte des données permettant de répertorier, d'utiliser et de bénéficier de toutes informations déjà disponibles au SPVG et à la Ville.
- Établir des procédures formelles pour resserrer le processus de traitement des plaintes lié aux feux de circulation.

# 4 GESTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Lutter contre les changements climatiques implique de travailler à la fois à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à l'adaptation aux conséquences que ces changements peuvent avoir sur le milieu naturel, le cadre bâti, les populations et les activités socioéconomiques<sup>1</sup>. De 2009 à 2013, le volet réduction des émissions de GES a connu un vif intérêt dans les villes au Québec. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP, maintenant le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques – MDDELCC) finançait en très grande partie les coûts associés à la réalisation d'un inventaire de GES pour une ville et à l'élaboration d'un plan de réduction des émissions.

À la Ville de Gatineau, c'est le Service de l'environnement qui est responsable de piloter cette mise en œuvre du plan de réduction des émissions de GES. Toutefois, dans un contexte municipal, les principales sources de GES et les principaux leviers pour les réduire ne relèvent pas du Service de l'environnement, mais plutôt de services tels que les travaux publics, l'urbanisme, les infrastructures. Il s'agit donc d'un dossier qui, bien qu'il relève d'un service spécifique, est l'affaire de plusieurs services de même qu'en partie de la Société de transport de l'Outaouais (STO).

La gestion des réductions de GES et l'adaptation aux changements climatiques ne sont pas uniquement des préoccupations d'ordre administratif, il y a également une dimension politique. En effet, le Conseil municipal de la Ville de Gatineau a adopté une série de priorités regroupées dans six orientations pour guider ses décisions sur la période 2014-2017. Une de ces orientations est de faire de Gatineau « *un chef de file des villes vertes en contribuant aux efforts mondiaux de lutte aux changements climatiques* ».

Le plan de réduction des émissions de GES de la Ville couvre la période 2010-2020 avec une cible intermédiaire en 2015. La Ville est à mi-chemin dans le calendrier de mise en œuvre de ce plan.

---

<sup>1</sup> Ouranos, 2010. *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques*. Guide destiné au milieu municipal québécois. 48 p.

L'objectif général de notre mandat d'audit était de déterminer si la Ville de Gatineau s'est dotée d'une démarche structurée, rigoureuse et efficiente pour la gestion des GES et l'adaptation aux changements climatiques.

La Ville de Gatineau a débuté une démarche de gestion des émissions de GES en 2010 en obtenant une subvention dans le cadre du programme Climat municipalités pour réaliser un inventaire des émissions de GES en lien avec ses activités (bilan corporatif) et la gestion des matières résiduelles et le transport de la collectivité (bilan collectif) et un plan d'action visant la réduction de ces émissions. La Ville a réalisé jusqu'à présent trois inventaires, pour les années 2009, 2012 et 2013. Son plan de réduction des GES a été adopté par le Conseil municipal en 2012 et prévoyait qu'en 2015, les émissions du bilan corporatif seraient inférieures de 15 % à la valeur de 2009 et que celles du bilan collectif seraient similaires à celles de 2009. Le plan prévoit aussi des réductions en 2020 de 20 % et de 6 % par rapport à 2009 respectivement pour les bilans corporatif et collectif. Or, le bilan des émissions de 2013 montre que les émissions corporatives étaient supérieures de 19,3 % à celles de 2009 et que celles du bilan collectif étaient supérieures de 2,3 % à celles de 2009. Les émissions de GES s'éloignent donc de la cible de 2015. Et à moins d'un an d'entamer la seconde moitié du plan (2016-2020), la Ville n'a toujours pas identifié les actions qui figureront au plan et qui lui permettront d'atteindre la cible adoptée par le Conseil municipal en 2012.

Des 19 actions figurant au plan de réduction et permettant d'atteindre la cible de 2015 pour le bilan corporatif, dix ont soit été reportées à plus tard ou encore ont été réalisées sans atteindre les résultats escomptés. Elles représentaient à elles-seules, 78 % de réductions requises pour atteindre la cible de 2015 pour le bilan corporatif. La Ville n'a pas suffisamment communiqué son plan d'action à ses employés afin que ces derniers comprennent le sens des actions qu'ils devaient faire et les résultats attendus.

La gouvernance de la démarche de gestion des GES est absente. Le Service de l'environnement qui est responsable de la mise en œuvre du plan de réduction n'est pas dans une position d'influence par rapport aux autres services pour leur demander une reddition de comptes par rapport à l'avancement des actions qu'ils doivent mettre en œuvre. De plus, la reddition de comptes du Service de l'environnement quant à l'état d'avancement du plan de réduction des GES et des dépenses encourues pour sa mise en œuvre ne se rend pas à la Direction générale et au Conseil municipal. Sur ce dernier point, nous avons constaté que la Ville ne connaissait pas le coût global de la mise en œuvre du plan de réduction des GES pour atteindre les objectifs de 2015 et encore moins ceux de 2020.

Malgré les difficultés d'atteindre les cibles de réductions de 2015, le Service de l'environnement n'a pas utilisé la totalité du budget de mise en œuvre du plan pour 2012 et 2013, notamment en ne priorisant pas d'action en 2013 alors que le quart du budget annuel était consacré à une telle priorisation. En contrepartie, le Service de l'environnement a financé des activités qui ne figuraient pas au plan d'action ou des activités qui figuraient au plan, mais qui ne permettaient pas des réductions directes de GES permettant d'atteindre les cibles. De plus, des dépenses pour des actions figurant au plan ont été comptabilisées dans le budget de la Politique environnementale et non dans le plan de réduction des GES. Il est donc impossible pour la Ville d'avoir une lecture précise du coût annuel et du coût cumulatif de la mise en œuvre du plan de réduction des GES.

Finalement, la Ville n'a pas entamé de démarche lui permettant d'évaluer sa vulnérabilité face aux changements climatiques et de se prémunir d'un plan d'adaptation pour y faire face.

Voici quelques recommandations parmi les six qui ont été émises au cours de ce mandat :

- Se doter d'un processus de validation interne pour la réalisation de l'inventaire annuel de GES.
- Définir des actions pour le plan de réduction 2016-2020 pour lesquelles il est possible de suivre, à partir d'une information fiable, des paramètres ayant des liens directs avec le mécanisme à la base de la réduction envisagée de GES.
- Élaborer et de mettre en application un programme de communication de sa démarche de gestion des GES et des résultats obtenus afin de sensibiliser autant les employés que les citoyens des actions à poser.
- Instaurer un suivi clair et précis des dépenses en lien avec chacune des actions de même qu'un processus de reddition de comptes périodique par le Service de l'environnement quant à l'état d'avancement des actions.

## 5 GESTION DES PETITES CAISSES

La gestion des petites caisses est importante, non pas en raison de la valeur qu'elle représente, mais du risque associé à la simplicité d'utilisation et la facilité d'accès à l'argent comptant. L'Administration doit donc lui accorder toute l'attention qu'elle mérite si l'on veut transmettre comme message que la gestion financière, peu importe sa forme, requiert de la rigueur et des contrôles adéquats. L'absence ou la non-application des contrôles représentent alors un risque à la réputation de l'organisation lorsque des abus et/ou des lacunes sont observés.

Le Bureau du vérificateur général a identifié ce sujet pour un audit de conformité orienté sur les contrôles internes et de gestion exercés par le Service des finances ainsi que les différents services de la Ville de Gatineau.

L'objectif de cet audit est de fournir une assurance raisonnable à la Ville quant à la mise en place et l'exercice de contrôles appropriés pour gérer le programme des petites caisses et des fonds de caisse.

Alors que la conception des contrôles est dans l'ensemble jugée adéquate, c'est dans l'application de ces contrôles que les vérificateurs ont noté la majorité de leurs préoccupations. Le Service des finances a fait preuve d'un certain laxisme en n'exerçant pas la surveillance nécessaire à une saine gestion du processus de maintien et de supervision des petites caisses en place sur le territoire de la ville.

Des recommandations visant un meilleur encadrement sur la gestion des petites caisses tant du point de vue des responsables de petites caisses, des contrôleurs des différents services et du Service des finances ont été faites.

Voici les principales recommandations émanant du rapport :

- Développer et offrir sur une base régulière un programme de formation destiné aux employés responsables de petites caisses tout en maintenant la sensibilisation aux gestionnaires des politiques et directives en place.
- Revoir les montants autorisés et la pertinence des petites caisses et considérer l'utilisation d'une carte de crédit corporative comme mode de paiement.
- Mettre en place, énoncer clairement et exercer les contrôles internes nécessaires afin de mieux encadrer la gestion des petites caisses.
- Distinguer les directives concernant les fonds de caisse des directives concernant les petites caisses.

## 6 GESTION DES ŒUVRES D'ART

La Ville de Gatineau détient une importante collection d'œuvres d'art qui se retrouvent à différents endroits de la Ville que ce soient des espaces publics ou administratifs. En 2014, le Bureau du vérificateur général a identifié la gestion de cette collection d'œuvres d'art pour un audit de conformité.

Dans le cadre de cet audit, nous avons étudié et évalué les contrôles pour gérer l'inventaire de la collection permanente des œuvres d'art et sa conservation.

Depuis la fusion de 2002, le Service des arts, de la culture et des lettres a établi un inventaire regroupant les œuvres d'art des différentes villes fusionnées; il s'est doté d'un outil informatique pour aider à la gestion de la collection. Malgré un personnel restreint, on peut observer une expertise qualifiée et enthousiaste. Ces deux aspects sont importants pour contribuer à une saine gestion d'une collection d'œuvres d'art.

Alors que nous avons constaté que la structure de contrôle de la collection permanente des œuvres d'art est en place, nous avons observé certaines carences dont il est question dans les paragraphes qui suivent.

La réserve d'entreposage des œuvres d'art est inadéquate et met à risque l'intégralité et la préservation des œuvres. Une grande partie de la collection est dans un endroit trop petit, mal climatisé et où plusieurs dégâts d'eau sont survenus au cours des dernières années.

Nous considérons que la diffusion des œuvres comporte aussi certaines lacunes, dont le manque de stratégie de la part du Conseil et l'absence d'information pour décrire les œuvres d'art.

Nous avons également noté que la collection d'œuvres d'art inclut un nombre important de pièces, introuvables depuis la fusion des villes. Ces œuvres n'existent que sur papier. À notre avis, en fonction des informations recueillies, la collection d'œuvres d'art est surévaluée en nombre et en valeur.

Enfin, plusieurs œuvres d'art ne sont pas bien ancrées là où elles sont exposées, avec comme conséquence potentielle d'être volées, endommagées ou déplacées sans autorisation.

Voici les principales recommandations du rapport :

- Aménager une réserve d'entreposage adéquate et normée pour assurer l'intégralité et la préservation des œuvres d'art détenues par la Ville.
- Définir les objectifs de diffusion de la collection d'œuvres d'art de la Ville.
- Mettre en place une procédure de radiation visant à corriger et établir les quantités et la valeur exacte des œuvres d'art.



Téléphone  
**819 243-2303**

Télécopieur  
**819 243-2362**

Courriel  
**verificateur.general@gatineau.ca**

Adresse  
**25, rue Laurier, 5<sup>e</sup> étage**  
**C.P. 1970, succ. B**  
**Gatineau (Québec) J8X 3Y9**

Site Web  
**www.gatineau.ca**